



MAIRIE DE NEUVIC
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
19160 NEUVIC

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2026

DELIBERATION N°09-07-26-01

Objet : Procès - Verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 juillet, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MIERMONT, Maire.

	Présent	Absent représenté par	Absent non représenté
<i>MIERMONT Dominique</i>	x		
<i>BETOULE Philippe</i>	x		
<i>LAMOTHE Delphine</i>	x		
<i>JOURDE Jean</i>		Philippe BETOULE	
<i>JOSEPH Joëlle</i>	x		
<i>BOULEAU Jean-Marc</i>	x		
<i>DELANGE Hélène</i>	x		
<i>CHAUVEROCHE Mickaël</i>	x		
<i>LEFORT-CHAMPANEY Sandra</i>	x		
<i>DETOUR Damien</i>	x		
<i>MATHE Aurore</i>	x		
<i>SOUMACHE Aton</i>		Dominique MIERMONT	
<i>CLOUPET-MANTE Josiane</i>	x		
<i>CHASSAGNARD Jean-Yves</i>	x		
<i>BUGEAT Nathalie</i>			x
<i>GUENET Pascal</i>		Olivier CHIERE	
<i>MAURY Christine</i>	x		
<i>CHIERE Olivier</i>	x		
<i>VIDAL Marie-Laure</i>		Christine MAURY	
<i>Total</i>	14	4	1
<i>Total votants</i>		18	

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Sandra LEFORT-CHAMPANEY.

Madame le Maire propose le compte-rendu / procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 5 juin, sous couvert de Madame Sandra LEFORT-CHAMPANEY, secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211914809-20260709-09-07-26-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2026

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte-rendu de l'assemblée du 5 juin 2026.
- **AUTORISE** l'application des décisions prises lors dudit Conseil.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré à NEUVIC,

Les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme

Madame le Maire,

Dominique MIERMONT



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de : Madame Dominique MIERMONT, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Sandra LEFORT-CHAMPANEY.

Élus présents : Philippe BETOULE, Jean-Marc BOULEAU, Jean-Yves CHASSAGNARD, Michaël CHAVEROCHE, Josiane CLOUPET-MANTE, Hélène DELANGE, Damien DETOUR, Pascal GUENET, Joëlle JOSEPH, Delphine LAMOTHE, Sandra LEFORT-CHAMPANEY, Aurore MATHE, Christine MAURY, Dominique MIERMONT.

Élus absents représentés (ayant donné pouvoir) :

- *Aton SOUMACHE, a donné pouvoir à Dominique MIERMONT*
- *Marie-Laure VIDAL, a donnée pouvoir à Christine MAURY*

Élus absents non représentés :

- *Nathalie BUGEAT*

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 juin 2026

1. Approbation du PV du conseil municipal du 27 avril 2026

Madame le Maire souhaite la bienvenue au public et aux conseillers municipaux et les remercie pour leur présence.

Elle soumet à l'assemblée le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal en date du 27 avril 2026. *(Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité).*

2. Sénatoriales, élection des délégués et suppléants.

Madame le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales et présente les modalités d'élection des délégués et des suppléants, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales. (5 délégués et 3 suppléants)

Elle indique que le bureau électoral est composé des membres du Conseil municipal les plus âgés et les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Elle invite ensuite les assesseurs désignés à rejoindre le bureau : Jean JOURDE, Josiane CLOUPET-MANTE, Damien DETOUR et Michaël CHAVEROCHE.

Madame le Maire invite enfin les deux groupes à remettre leur liste de candidats.

Deux listes sont présentées :

Liste ensemble continuons à faire grandir Neuvic : Dominique MIERMONT, Philippe BETOULE, Delphine LAMOTHE, Jean JOURDE, Joëlle JOSEPH-MICHELOU, Jean-Marc BOULEAU, Aurore MATHE et Michaël CHAVEROCHE

Liste Neuvic Force d'Avenir : Pascal GUENET, Christine MAURY, Olivier CHIERE et Alexia COUDERT

Scrutin ouvert à 18h59 (Appel/ vote/ signature).

- Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Titulaires : Dominique MIERMONT, Philippe BETOULE, Delphine LAMOTHE, Jean JOURDE, Pascal GUENET.

Suppléants. Joëlle JOSEPH, Jean Marc BOULEAU, Aurore MATHE

Scrutin clos à 19h03.

3 Modification de l'organigramme des services communaux.

Hélène DELANGE, conseillère déléguée en charge des RH, rappelle à l'Assemblée que l'organisation des services municipaux relève de la compétence du Conseil municipal. Elle précise que l'administration doit adapter son organisation afin de tenir compte des récents mouvements de personnel, des départs, des nouvelles intégrations ainsi que de la nécessaire restructuration des ressources humaines.

Cette réorganisation permettra de clarifier les responsabilités hiérarchiques des agents, d'optimiser le fonctionnement des services et de répondre au mieux aux attentes des administrés.

Mme Christine MAURY s'interroge sur le remplacement de M. Dominique SIRIEIX et fait également remarquer que le personnel communal compte quatre agents supplémentaires par rapport au dernier bilan.

Madame le Maire répond que M. SIRIEIX n'est pas encore remplacé à ce jour. Elle indique par ailleurs que les quatre agents mentionnés, correspondent à des recrutements effectués afin de répondre aux besoins du service et d'assurer le bon fonctionnement des missions communales et sont pour la plupart à temps partiel, certains agents n'effectuant que quelques heures au sein de la collectivité.

Madame le Maire précise également que Mme Marie-Noëlle FANEL assure seule la gestion et l'accueil à la médiathèque. Elle sera prochainement rejointe et épaulée par Mme Nathalie RAUBER. Pour le moment, celle-ci ne figure pas sur l'organigramme à ce poste-là.

Délibération soumise au vote.

Vote à l'unanimité.

4 Délibération de principe pour le recrutement d'agents contractuels de remplacement.

Hélène DELANGE, conseillère déléguée en charge des RH, rappelle que les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou momentanément indisponibles.

Délibération mise au vote.

Vote à l'unanimité.

5 Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

La période estivale demande un renfort temporaire pour les services techniques et l'animation sportive. Cette délibération permettra d'autoriser le recrutement à temps complet de plusieurs agents techniques et d'un éducateur sportif (surveillant de baignade)

Mme Christine MAURY demande combien d'agents seront recrutés pour la période estivale et comment ces recrutements seront répartis.

M. Olivier CHIERE interroge à son tour sur les raisons de cette répartition sur trois mois.

Madame le Maire expose la répartition des trois agents recrutés pour l'été :

- un agent pour trois semaines au mois de juin,
- un agent pour le mois de juillet,
- un agent pour deux semaines, du 3 au 14 août.
- Un agent titulaire du BNSSA, surveillant de baignade pour le mois de juillet

Elle précise que cette organisation résulte des disponibilités des futurs contractuels, liées à leurs obligations professionnelles.

Délibération mise au vote.

Vote à l'unanimité.

6 Modification du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) et élection des représentants du Conseil municipal.

À la suite de la candidature de M. Alain BALLEST, représentant de l'UDAF (Union départementale des associations familiales), pour siéger au sein du CCAS, Madame le Maire rappelle que cette institution est chargée de représenter officiellement l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics au niveau départemental.

Elle précise que l'UDAF défend, en Corrèze comme dans chaque département, les intérêts matériels et moraux des familles et gère de nombreux services sociaux.

Afin de respecter la représentation paritaire au sein du CCAS, le Conseil municipal doit statuer sur la désignation d'un nouvel élu appelé à siéger. Il est ainsi proposé la candidature de Mme Aurore MATHE.

Délibération mise au vote.

Vote à l'unanimité.

7 Subventions aux associations 2026.

Le Conseil doit approuver la répartition des aides financières aux associations pour l'année 2026, représentant une enveloppe globale de 45 518€ imputée au chapitre 65(44 480€ pour les demandes 2026 et 4 038€ de subventions exceptionnelles déjà versées.)

Mme le Maire précise que l'enveloppe des subventions aux associations a été augmentée de 2 000€ cette année.

L'enveloppe prévue est donc de 52 000 €. Il reste donc une enveloppe pour d'autres demandes de subventions exceptionnelles qui pourraient arriver par la suite.

Chaque dossier de demande de subvention a été étudié au préalable par la commission culture, sport, vie associative et manifestations.

Pas de question.
Vote à l'unanimité.

8 Demande de subventions – projet de réaménagement du site de l'ancien « Café de la Gare » - tranche 2 (finitions et aménagement paysager).

Madame le Maire rappelle que la première phase du projet étant achevée, la tranche 2 prévoit la transformation du site en un espace paysager convivial comprenant un kiosque, un éclairage d'ambiance, la finition des maçonneries, des espaces végétalisés, des zones de fraîcheur, du mobilier urbain et une signalétique rappelant l'histoire du lieu.

Le coût des travaux est estimé à 60 000 € HT.

Le plan de financement prévoit un reste à charge de 20 % pour la commune, soit 12 000 € HT, et autorise la sollicitation de subventions à hauteur de 20 % chacune auprès de :

- L'État via le Fonds Vert.
- L'Agence de l'eau
- Conseil départemental.
- La Région Nouvelle-Aquitaine.

Madame le Maire précise que l'appel à projets est en cours.

Mme Christine MAURY demande des informations complémentaires concernant l'augmentation du coût initial. M. Jean JOURDE et M. Philippe BETOULE expliquent que cette hausse résulte de la découverte progressive de contraintes techniques sur le site, notamment dans les maçonneries. M. Jean-Yves CHASSAGNARD ajoute que le surcoût provient également de la mise au jour d'un puits.

La suite des travaux comprend l'installation de l'éclairage et des réseaux électriques ainsi que la mise en place de protections pour les habitations voisines. M. Jean JOURDE précise que le propriétaire concerné prendra en charge une partie des travaux.

M. Olivier CHIERE demande des précisions concernant l'attribution des subventions liées aux travaux de maçonnerie et les conséquences financières induites. Madame le Maire indique que l'ANAH n'a pas tenu ses engagements concernant le niveau de subvention initialement annoncé (70 %), la commune ayant été contrainte à démarrer les travaux avant la validation du dossier en raison du risque de péril pour les riverains et le domaine public. Un nouvel appel à projets et des études complémentaires sont en cours afin de stabiliser et d'équilibrer les dépenses de la tranche 2, notamment grâce au partenariat de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, nouveau financeur potentiel.

M. Jean JOURDE informe que la société BREUIL a pris du retard en raison des intempéries. M. Pascal GUENET interroge sur la possibilité de disposer du site pour la saison touristique ; cela ne sera pas envisageable cette année.

Mme Christine MAURY s'interroge sur l'intervention des employés communaux sur ce chantier. Il est précisé que les tâches restantes ne relèvent pas des missions pouvant être assurées par les agents municipaux.

Aucune autre question n'étant posée, le projet est soumis au vote.
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

9 Modification du plan de financement – Réhabilitation de la Salle omnisport.

À la suite de la notification définitive des différentes subventions obtenues — dont 75 000 € attribués par la Région et 30 000 € au titre de la DSIL — le Conseil municipal doit adopter une délibération modificative permettant le versement à la commune du fonds de concours accordé par Haute-Corrèze Communauté, actuellement fixé à 138 468,25 €.

Lors de la première délibération, ce fonds de concours avait été estimé à 140 000 €. La présente délibération a donc pour objet d'abroger la précédente et d'adopter le plan de financement définitif. Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le coût total de l'opération de réhabilitation de la salle omnisport s'élève à 501 936,49 €

M. Olivier CHIERE souligne qu'il y a une différence entre les chiffres annoncés et les devis de départ. Madame Le Maire répond que les subventions sont à la hauteur de 75%, cela représente un très bel accompagnement.

Aucune autre question n'étant posée, le projet est soumis au vote
Vote à l'unanimité.

10 Concession d'aménagement : Aménagement du Lotissement de Neuvic « Clozange » : Approbation du compte rendu financier annuel à la collectivité relative à l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Dans le cadre de la concession d'aménagement signée en 2021, la commune de Neuvic a confié à la SEM 19 la réalisation du programme d'aménagement du lotissement « Clozange ».

Conformément aux obligations réglementaires, la SEM 19 présente son compte rendu annuel d'activité à la collectivité.

Le bilan financier de l'opération fait apparaître un coût estimé à 694 072 € HT.

La contribution d'équilibre demandée à la commune pour l'exercice en cours s'élève à 90 423 € HT.

Madame le Maire fait un point sur la commercialisation des lots, sur 15 lots :

- 7 sont vendus
- 3 sont réservés
- 1 lot collectif est réservé pour Polygone
- il reste donc 4 lots à vendre

Elle rappelle également le cahier des charges applicable au lotissement ainsi que les conditions de réservation du lot collectif destiné à Polygone.

M. Pascal GUENET demande s'il est possible de renégocier la somme demandée par la SEM 19.
Mme le Maire propose de prendre contact avec l'aménageur.

M. Olivier CHIERE s'interroge sur la validité des lots non vendus et demande si, à terme, ceux-ci doivent être rachetés par la commune. Madame le Maire précise que cette disposition figure dans la convention d'origine.

Elle propose de mettre à disposition des élus l'ensemble des documents contractuels afin que chacun puisse prendre connaissance des éléments du dossier. Elle exprime également ses réserves quant au déroulement du projet et au partenariat avec la SEM 19, jugé coûteux pour la commune, tant au regard des contributions d'équilibre réclamées que de l'apport en nature des terrains.

M. Pascal GUENET rappelle qu'il n'est pas possible pour la commune de se désengager de ce partenariat.

M. Olivier CHIERE demande confirmation du prix de vente au mètre carré ; après vérification, Madame le maire confirme le tarif de 14 € / m².

Mme Aurore MATHE demande s'il serait possible de reprendre la main sur les prix de vente. Mme Dora CHUDEAU répond que les conventions en vigueur ne le permettent pas.

M. Pascal GUENET propose de transmettre une série de questions à la SEM 19. Madame le Maire propose alors l'organisation d'une réunion avec l'aménageur afin de clarifier l'ensemble du projet et d'en présenter les enjeux aux nouveaux élus.

La délibération est ensuite soumise.
Vote à l'unanimité.

11 Suivi de la démarche Villes/Villages amis des Aînés.

Engagée depuis 2025 dans le réseau VADA, la commune a finalisé la première étape de son diagnostic.

La présente délibération a pour objet :

- de renouveler l'adhésion au réseau francophone, pour une cotisation annuelle de 50 €.
- de désigner officiellement Mme Joëlle JOSEPH comme élue titulaire et Mme Noémie GALLET comme référente technique du projet.
- de solliciter le Fonds d'appui pour les territoires innovants seniors (FATIS) afin de financer deux actions prioritaires d'aménagement et de communication prévues pour 2026.

Madame le Maire invite Mme Joëlle JOSEPH à présenter les actions menées jusqu'à présent. Mme Joëlle JOSEPH fait part du ressenti des personnes âgées, notamment d'un manque d'informations concernant les médecins, les services et les associations locales.

Dans cet objectif, la création d'un livret dédié aux aînés est envisagée. Les modalités de diffusion (version papier ou numérique) sont encore à l'étude. Elle souligne également que, dans le cadre du projet VADA, la commune peut obtenir des financements pour ce livret mais aussi pour d'autres actions.

M. Olivier CHIERE insiste sur la nécessité de porter une attention particulière aux personnes seules et isolées qui n'ont personne avec qui échanger.

Madame Sandra LEFORT-CHAMAPANEY rappelle qu'une association existe déjà en partenariat avec l'antenne de Neuvic de Corrèze Autonomie sous l'appellation BAVARDAGES.

Aucune autre question n'étant soulevée, la délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

M. Jean JOURDE propose d'ajourner la délibération relative à la voirie, car la commune est en attente d'éléments complémentaires.

M. Michaël CHAVEROCHE quitte la séance à 20h00.

Madame le Maire propose d'aborder les questions diverses en rappelant le règlement du conseil municipal.

1. Madame le Maire informe les conseillers que le règlement du conseil municipal doit être révisé avant 6 mois.

2. Avez-vous reçu le dernier rapport de la Commission de sécurité concernant le CPIE ?

Philippe BETOULE, 1^{er} adjoint en charge du suivi de commissions de sécurité propose les réponses suivantes : Suite à la visite périodique qui s'est tenue le 5 février 2026, la Commission a émis un avis favorable pour les parties « administrations et formation », mais un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation pour la partie « hébergement ».

L'urgence est donc immédiate concernant l'hébergement dont la réouverture est conditionnée à la levée des prescriptions.

Ces prescriptions se divisent en 2 volets :

- technique, il est impératif de faire réaliser par un organisme agréés les vérifications des installations de gaz, d'électricité, d'éclairage et de sécurité incendie. Ce qu'il fait actuellement défaut.

- aménagement et sécurité, il est imposé d'installer des fermes-portes sur les portes des chambres, des escaliers, de la cuisine ainsi qu'une alarme de type 4 dans le bâtiment du foyer.

Il faut également assurer une surveillance permanente du SSI par un personnel formé, interdire les multiprises et dégager les escaliers de toute manière inflammable.

M. Philippe BETOULE indique que les services communaux prendront en charge les réparations suivantes :

- installation de ferme-portes sur les blocs-portes des chambres ;
- installation de ferme-portes sur les portes d'escaliers et sur les fermetures de la cuisine ;
- installation d'un bouton poussoir sur la porte d'accès du foyer.

Il informe également que des contacts ont été pris avec :

- la société DEKRA, en attente d'un devis, afin de réaliser la vérification des installations techniques et de sécurité, conformément à la mise en demeure de la Commission de sécurité. Le rapport sera transmis à l'autorité de police administrative représentée par le Maire ;

- la société NMY, en attente de devis, pour l'installation d'une alarme de type 4 dans le bâtiment accueillant le foyer et la salle de formation.

M. Philippe BETOULE rappelle qu'il appartient à l'exploitant :

- d'interdire l'usage des multiprises dans l'ensemble de l'établissement ;
- de supprimer tout stockage de matières inflammables dans les escaliers d'évacuation.

Il précise toutefois que l'exploitant ne peut assurer une veille permanente en cas d'occupation des locaux d'hébergement.

M. Olivier CHIERE signale qu'il n'y a plus de personnel formé à la surveillance de nuit depuis un départ à la retraite. La formation, d'une durée de 70 heures, représente un coût compris entre 1 300 et 1 500 €, pris en charge par les organismes compétents. Il propose de former un agent communal.

M. Philippe BETOULE insiste sur le fait que la Commission de sécurité, récemment renouvelée, impose la présence d'un gardien de nuit, en complément du système d'alarme.

M. Pascal GUENET s'interroge sur cette obligation et cite l'exemple de l'établissement de Meymac, où aucun surveillant n'est présent. M. BETOULE précise que la Commission réunissait plusieurs organismes et intervenants, ce qui peut expliquer la décision rendue.

Mme Dora CHUDEAU confirme que le Commandant des pompiers exige la présence d'un surveillant et qu'un écrit a été demandé.

M GUENET indique que le Lycée agricole n'est pas impacté par la fermeture temporaire de l'hébergement, mais que le Lycée professionnel MARCEL-BARBANCEYS l'est fortement. Il exprime son inquiétude quant aux difficultés de recrutement à venir, liées au manque de solutions d'hébergement. Il propose d'engager une négociation une fois certains travaux réalisés.

M. Olivier CHIERE s'interroge sur les avis et observations formulés lors des précédentes visites de sécurité. Mme Dora CHUDEAU confirme que les avis rendus jusqu'alors étaient favorables.

3. Quels sont les produits identifiés dépassant 80000 € ? Quelles sont leurs priorités respectives ? Ce document a été soumis au Conseil municipal pour délibération, validation. Quelle est la part autofinancée et quelle est la part attendue en subvention ? Quel recours à l'emprunt ?

Madame le Maire invite Madame Hélène DELANGE, conseillère déléguée et vice-présidente de la commission finances, à répondre à la question posée.

Mme Hélène DELANGE explique qu'il n'existe aucune obligation d'établir un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) pour la commune, mais qu'il serait pertinent d'en élaborer un.

Elle précise qu'il conviendra d'abord de recenser les besoins et d'identifier les projets réellement prioritaires. À ce jour, aucun projet ne dépasse 80 000 €, à l'exception de la rénovation de la mairie.

Elle rassure les élus en indiquant qu'aucune dépense d'envergure ne sera engagée sans étude approfondie.

M. Olivier CHIERE demande que les priorités soient clairement définies afin de mieux cibler les financements.

M. Jean JOURDE rappelle que la nouvelle équipe municipale est en place depuis seulement deux mois et qu'elle travaille actuellement à l'établissement de ces priorités ; il souligne qu'il faut laisser le temps nécessaire pour monter les dossiers.

M. Pascal GUENET confirme que, pour toute collectivité, un pilotage rigoureux est indispensable pour assurer une progression dans de bonnes conditions.

Madame Dora CHUDEAU précise qu'un PPI permet de programmer les travaux sur plusieurs années, ce qui facilite la gestion financière et opérationnelle.

Mme Hélène DELANGE, Mme Dora CHUDEAU et M. Damien DETOUR quittent la séance à 20h20.

4. Le recrutement des MNS pour la saison estivale est-il finalisé ?

Le recrutement est aujourd'hui totalement finalisé pour l'ensemble de la saison estivale.

Le besoin pour assurer la sécurité de notre plage est de 3 surveillants par mois. Tous les postes sont pourvus. Il s'agit de surveillants titulaires du BNSSA.

5. Question sur la salle Omnisport : à quelle date est prévu le démarrage de la tranche 2 des travaux ?

Après consultation des sportifs ainsi que les utilisateurs de la salle et, afin de ne pas perturber le calendrier des entraînements du club de rugby, il est prévu de lancer les travaux en mars 2027.

La commune anticipera le lancement de la consultation pour la fin d'année par un démarrage effectif des travaux en mars 2027.

Mme Delphine LAMOTHE insiste sur le fait de ne pas oublier les scolaires dans l'organisation.

6. Ancien hospice, l'acte de vente de l'ancien hospice au profit de Corrèze Habitat a-t-il été signé chez le notaire. Quel est l'état d'avancement du projet ?

Non, car il y avait un point foncier à régler avec l'EHPAD.

Corrèze habitat souhaite faire l'acquisition d'une parcelle, mais cela n'était pas encore passé en Conseil d'administration. Cela sera le cas prochainement, car il y a un nouveau directeur. Un seul passage devant notaire est donc prévu.

En ce qui concerne l'avancement du dossier, le Maître d'œuvre vient de finaliser le document de consultation des entreprises. Les marchés seront en ligne en juin pour une clôture en juillet. Le permis de construire a bien été envoyé et validé. Le constat d'affichage de 3 mois est achevé et aucune réserve n'a été signalée. Madame le Maire insiste sur le fait que beaucoup de crédits sont déjà engagés et valides. Elle fait lecture du PV du CA (décembre 2025) de Corrèze Habitat qui valide le projet à l'unanimité.

M. Pascal GUENET insiste sur le fait que Corrèze Habitat est en mauvaise posture financière, et émet un doute sur l'avancement du projet et sa réalisation.

7. Question pour l'école de voile, devenir du bâtiment ?

Quelle est la décision concernant l'avenir de l'activité voile et école de voile ? Quel est le projet envisagé pour la reconversion ou la valorisation du bâtiment ? Un diagnostic technique du bâtiment, a-t-il été réalisé. Une concertation avec les associations acteurs est-elle prévue ?

Madame le Maire informe le conseil d'une mise en sécurité du bâtiment validée et prévue. La toiture fait actuellement l'objet d'un devis auprès d'une société locale.

M. Olivier CHIERE s'inquiète des conditions d'ouverture pour la période estivale et propose de réaliser un état des lieux photographique afin de constater l'état du bâtiment.

M. Philippe BETOULE rappelle les conventions établies avec Haute-Corrèze Communauté et précise que la Mairie n'a pas été conviée à certaines réunions, ce qui complique le suivi du dossier.

M. Pascal GUENET constate l'état de délabrement du bâtiment et déplore une gestion insuffisante. Il s'inquiète également de l'impact sur l'image touristique d'un site très fréquenté durant l'été.

Mme le Maire tient à préciser que les bâtiments publics de la commune n'ont pas été entretenus ces dernières années et qu'un grand nombre de travaux sont à prévoir. Elle souligne que certains ont déjà été réalisés et que les interventions sont prioritaires ; la priorité actuelle ayant été donnée au bien-être des agents municipaux, notamment via la rénovation de la mairie.

Mme le Maire ajoute que, malgré ces décisions, peu d'actions concrètes ont été menées. M. Philippe BETOULE confirme que l'état de la mairie ne permet pas d'assurer de bonnes conditions de travail, notamment lors des périodes de forte chaleur ou de froid.

M. Olivier CHIERE propose de solliciter plusieurs associations afin d'étudier une nouvelle orientation pour le bâtiment, ce qui pourrait également contribuer à étendre la saison touristique.

8. Le groupe Force d'Avenir demande à disposer d'un espace de 3000 caractères dans les prochains bulletins municipaux pour exprimer librement sa position et ses propositions.

Des renseignements complémentaires seront recueillis afin d'apporter une réponse lors d'une prochaine séance. Ces éléments seront intégrés dans le cadre de la nouvelle élaboration du règlement intérieur du Conseil municipal.

M. Pascal GUENET souligne que, désormais, le Conseil ne compte plus que deux groupes, ce qui pourrait permettre d'accorder une place plus importante dans le bulletin

9. Soutien au Centre Hospitalier d'Ussel

Madame le Maire indique que ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h46

La Secrétaire de séance, Sandra LEFORT-CHAMPANEY

Le Maire, Dominique MIERMONT

